



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E181435

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2026

ÉDITÉ LE

20/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/02/2017
1 000

Raison sociale : AMPLITUDE ISOLATION

445 ROUTE DE RUOMS
07200 VOGUE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS

Téléphone : 0762726946

Fax :

Portable : 0762726946

Siret : 825 077 167 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 823180

Site Internet : www.amplitudeisolation.com

E-mail : amplitudeisolation@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320 230141

Responsabilité légale :

MOULIN TRISTAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320 230141

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/12/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	10/10/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/10/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/12/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	08/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/05/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/10/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.